



**ASSOCIATION FRANÇAISE DE RPE (ARPE)**  
**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 15 FEVRIER 2011**

Présents (10) : BARRA Anne-Laure, BELLE Valérie, BLONDIN Geneviève, DUBOC Carole, FRAPART Yves-Michel, GIGMES Didier, GUIGLIARELLI Bruno, IVANCICH Anabella, JOUET Isabelle, TUCCIO-LAURICELLA Béatrice

Invité (1) : GOURIER Didier

Excusé (1) : VEZIN Hervé

La réunion s'est déroulée à Chimie-ParisTech – 11, Rue Pierre et Marie Curie – Paris 5<sup>ème</sup>. La séance a débuté à 10<sup>h</sup>00.

1. DERNIERS AJUSTEMENTS POUR LES JOURNEES SCIENTIFIQUES DES LUNDI 21 & MARDI 22 MARS 2011

Ces journées se dérouleront dans l'amphithéâtre Moissan à Chimie-ParisTech.

L'ordre des conférences tant du lundi 21 au cours de « la journée d'initiation à la RPE et à ses applications aux domaines biomédical-santé, agroalimentaire, environnement » que de la matinée du mardi 22 est définitivement établi (voir annexes 1 & 2). Les titres des interventions sont fixés par les différents conférenciers présents ce jour.

Il est décidé que l'assemblée générale extraordinaire précèdera l'assemblée générale ordinaire (14<sup>h</sup>30 et 15<sup>h</sup>00, respectivement). L'émargement lors des votes prenant du temps, il sera proposé un vote à main levée pour la modification des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire. L'émargement des votants se fera lors du vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration prévu ensuite lors de l'assemblée générale ordinaire. Outre les deux listes d'émargement, il conviendra de nommer un assesseur supplémentaire pour gérer le moment venu les émargements. Des bulletins de vote oui/non seront cependant préparés dans le cas où le vote à main levée ne serait pas accepté par l'assemblée.

Pour le déjeuner lors de ces deux journées, un buffet sera servi aux participants. Carole DUBOC et Didier GOURIER acceptent de se charger de cette organisation. Une bonne estimation du nombre de participants devra être connue une dizaine de jours avant. La date limite d'inscription est donc fixée au vendredi 11 mars 2011.

Pour éviter que l'inscription à l'une de ces deux journées n'entraîne obligatoirement l'adhésion à l'ARPE contre la volonté des participants, il est décidé de deux tarifs spécifiques. Le premier inclut l'adhésion à l'association, le second non. Pour les adhérents, un tarif préférentiel sera appliqué aux doctorants et post-doctorants. Les tarifs d'inscription finalement adoptés pour la journée de formation du 21 mars et pour la journée scientifique du 22 mars sont les suivants :



Tarifs (buffet déjeuner inclus)		21 mars	22 mars	21 & 22 mars
Avec adhésion à l'ARPE 2011	Plein tarif	40 €	50 €	60 €
	Doctorants et post-doctorants	25 €	30 €	45 €
Non adhérents		100 €	100 €	150 €

Pour la journée du 21 mars, Yves-Michel FRAPART indique qu'il a reçu un certain nombre de demandes de la part d'étudiants en master. Pour ne pas multiplier les tarifs et ne pas contraindre ces étudiants à adhérer à l'ARPE, il est proposé qu'Yves-Michel FRAPART recueille les différentes demandes et opère un tri selon les motivations réelles des étudiants. Ces étudiants devront se débrouiller pour le déjeuner.

Pour éviter des mails d'invitation trop longs, trois mails différents seront envoyés aux adhérents à quelques jours d'intervalle. Le premier, car le plus urgent, sera l'invitation aux journées scientifiques des lundi 21 et du mardi 22. Un second mail invitera les adhérents à l'assemblée générale ordinaire et un appel à candidature pour le renouvellement du Conseil d'Administration sera lancé. Enfin, un dernier mail concernera plus spécifiquement l'assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle une modification des statuts sera proposée. Chacun de ces mails devra comporter les différents documents utiles, que l'on pourra trouver par ailleurs sur le site de l'association.

## 2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 22 MARS 2011

---

L'ordre du jour suivant est fixé :

- bilan moral
- bilan financier
- renouvellement du conseil d'administration
- montant des cotisations
- la 4<sup>ème</sup> école thématique
- futures actions
- le TGE RENARD du CNRS
- questions diverses

Un survol du bilan moral est effectué. Les soutiens apportés par l'ARPE en 2010 ou engagés pour 2011 ont été :

- Congrès EPR-Biodose (10-14 octobre 2010 – Mandelieu la Napoule) : 500 € (prix du poster)
- 11<sup>èmes</sup> journées francophones des jeunes physico-chimistes (JFJPC – 17-21 octobre 2010 – Autrans) : 500 €
- Aide au déménagement et à installation d'un spectromètre ESP300E chez



Isabelle JOUET (Laboratoire de Pharmacologie des Dysfonctionnements Endothéliaux et Myocardiques – INSERM U644 – Rouen) : 300 €.

- Congrès SPIN2011 (Marseille) : 500 € + 500 € de prix poster.

Pour les congrès, il a été convenu que le logo de l'association avec un lien sur le site internet devait figurer dans la liste des sponsors.

Concernant les « futures actions », il est décidé que dix bourses d'un montant maximum de 300 € seront budgétisées (soit une enveloppe globale de 3000 €) pour cofinancer :

- La participation de doctorants ou post-doctorants à un congrès RPE 2011 (SPIN 2011, EF-EPR2011, ...). Le dossier de candidature doit comporter : (i) une fiche synthétique cosignée par le candidat et le directeur du laboratoire, (ii) un CV du candidat (1 page) et (iii) un résumé de la communication qui sera présentée.
- Des missions d'échange scientifique impliquant la RPE. Le dossier de candidature doit comporter : (i) une fiche synthétique cosignée par le candidat et le directeur du laboratoire, (ii) un CV du candidat (1 page), (iii) une description succincte du projet de recherche (1-2 pages) et (iv) un budget des dépenses prévues.

Comme les journées des 21 et 22 mars sont déjà très chargées et requièrent la diffusion d'un bon nombre d'informations auprès des adhérents, il est proposé de préparer tous les documents nécessaires traitant de ces deux actions pour le 22 mars et que ces actions seront annoncées lors de l'assemblée générale ordinaire.

Après discussion, le Conseil adopte également le principe d'un prix de thèse de l'ARPE annuel, d'un montant de 1000 €. Les candidats au prix de l'année  $N$  auront soutenu leur thèse l'année  $N$  ou  $N-1$ , et seront récompensés lors de l'assemblée générale de l'année  $N+1$ .

Les critères retenus pour le classement seront :

- La place de la RPE dans la thèse
- Le caractère innovant de l'approche
- L'impact des résultats sur le domaine de recherche
- La continuation du projet dans le laboratoire

Le mandat d'Anne-Laure BARRA arrivant son terme, il faut envisager que quelqu'un reprenne le site web de l'association. Plusieurs personnes ont été contactées en ce sens et seraient partantes : Pierre DORLET (CEA Saclay), Guillaume GERBAUD (BIP Marseille). Il faut également envisager l'éventualité que cette personne soit extérieure au Conseil d'Administration. Bruno GUIGLIARELLI indique que cette personne devra interagir facilement avec le ou la futur(e) secrétaire et donc qu'une proximité de lieu serait un avantage. Enfin, Anne-Laure BARRA souligne que cette responsabilité ne se résume pas à la mise à jour du site web mais également voire surtout gérer le mail de l'association. Cela prend beaucoup de temps au moment des différentes réunions puisque les



inscriptions sont reçues à cette adresse mail et qu'il faut répondre aux différentes questions que les participants éventuels et intéressés posent à ce moment-là (très nombreuses au moment des écoles).

### 3. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION QUI SERONT PRESENTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 22 MARS 2011

---

Suite aux discussions menées lors de la réunion du Conseil le 17 novembre 2010, il est proposé une nouvelle composition pour le Conseil d'Administration de l'ARPE avec :

- un Bureau comportant : un Président et un Vice-Président élus pour 2 ans, renouvelable une fois, un Secrétaire et un Trésorier élus pour 4 ans, renouvelable.
- 8 membres élus pour 4 ans, renouvelable par moitié tous les 2 ans.

Les articles 9, 10 et 14 des statuts sont modifiés en conséquence (cf annexe 3) et les modifications proposées par le Conseil d'Administration seront soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 22 mars 2011 à 14<sup>h</sup>30.

Les nouveaux statuts ne pourront être effectifs, s'ils sont adoptés, qu'après dépôt et acceptation en Préfecture. Ils ne s'appliqueront donc pas lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2011 et le renouvellement du Conseil d'Administration s'effectuera donc selon les statuts actuels. Le dépôt des nouveaux statuts sera effectué par le prochain Président de l'association, qui sera élu lors de la réunion du nouveau Conseil d'Administration le mardi 22 mars en fin d'après-midi. Ces statuts entreront donc en vigueur en 2012, et la totalité du Conseil d'Administration sera réélue lors de l'assemblée générale de 2012.

La proposition des nouveaux statuts sera communiquée aux adhérents en même temps que l'invitation à l'assemblée générale extraordinaire. Le document transmis devra également comporter les anciens textes.

### 4. PRIX DE THESE : EXAMEN DES CANDIDATURES ET SELECTION DU OU DES LAUREATS

---

Pour le prix 2010, deux candidatures ont été déposées après la date limite du 28 janvier 2011 : Murat CUBUKCU et Olivier DELPOUX. Ce faible nombre nécessite de repenser la formulation de l'appel à candidature afin de paraître moins restrictif. Pour cette première année, le Conseil décide que ces candidatures sont néanmoins recevables. Après une courte délibération, il est décidé de nommer deux rapporteurs, dont un est membre du Conseil d'Administration, qui devront émettre un avis sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Pour Olivier DELPOUX : Bruno GUIGLIARELLI et Patrick BERTRAND

Pour Murat CUBUKCU : Anne-Laure BARRA et Sylvain BERTAINA ou André GHORAYEB.

Le classement devra être effectué très rapidement (début de la semaine du 21 février) afin que le lauréat puisse être averti et préparer sa présentation pour le 22 mars. Dans l'immédiat, Anne-Laure BARRA est chargée d'envoyer un mail pour accuser réception de leur candidature.

## 5. ORGANISATION DE LA PROCHAINE ECOLE THEMATIQUE EN VUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'ECOLE THEMATIQUE CNRS

---

Deux lieux avaient été envisagés lors de la dernière réunion du Conseil : Gif-sur-Yvette/Orsay/Saclay et Carry le Rouet/Marseille.

Anabella IVANCICH expose les contraintes pour réserver le château de Gif ainsi que les difficultés liées à l'organisation d'une telle réunion (absence de soutien logistique en particulier). Elle précise également que compte tenu de la chute des crédits CEA, il n'est pas certain qu'un appareil en panne puisse être réparé. En conséquence, Anabella IVANCICH et Pierre DORLET ont conclu que le CEA Saclay ne serait pas en mesure d'organiser cette prochaine Ecole Thématique.

L'Ecole 2012 « RPE des métaux » sera donc organisée à Carry le Rouet et Marseille par les groupes de Marseille.

Dates : du lundi 4 juin 2012, 12h00 au jeudi 7 juin 2012, 14h00

Le format sera plus léger que celui des écoles précédentes : 2 demi-journées de cours, 1 demi-journée de détente, 1 jour de session pratique, 1 demi-journée de cours.

Deux sessions poster sont programmées les lundi et mardi soirs. Ces affiches seront présentées au préalable par leurs auteurs lors de communications flash.

Après un long échange de points de vue, le programme suivant est proposé (thématique et orateur(s) potentiel(s)) :

1. Introduction : Les métaux dans les différents domaines (Bruno GUIGLIARELLI ?)
2. Le couplage spin-orbite et ses conséquences : applications et exemples (ions  $d^1$ , agents relaxants, ...) (Didier GOURIER)
3. Quelques cas d'école, cas des ions isolés et exemples d'application : Manganèse et ses états d'oxydation, Fer et différents environnements (Carole DUBOC, XXX ?)
4. Les ions métalliques comme sondes de leur environnement : applications en catalyse (Bruno GUIGLIARELLI)
5. Lanthanides et actinides (Patrick BERTRAND ?)
6. Des clusters à la matière condensée (molécules aimants, matériaux, ...) (Anne-Laure BARRA)

Ces interventions seraient de 1<sup>h</sup>30 ou de 2<sup>h</sup> (éventuellement deux présentations d'une heure). Ce programme est à affiner, en particulier concernant les orateurs pressentis.

Une revue des spectromètres disponibles sur Marseille est rappelée en vue des sessions pratiques : 3 appareils au Laboratoire de Bioénergétique et Ingénierie des Protéines (BIP) (un pulsé et deux en ondes continues équipés en cryogénie hélium) sur le site du CNRS, 3 appareils au Laboratoire de Chimie de Provence (LCP) (dont deux équipés en cryogénie azote), 1 à l'Institut



Matériaux, Microélectronique, Nanosciences de Provence (IM2NP) (équipé en cryogénie hélium), soit un total de 4 sur le campus de Saint-Jérôme. Le bilan s'établit donc à 7 postes pouvant accueillir 35 personnes en parallèle (5 personnes maximum chacun). Un atelier de calcul numérique et simulations sera mis en place comme lors de la précédente école. 10 postes informatiques sont disponibles sur le campus de Saint Jérôme. Au vu de ce bilan pour les sessions pratiques, cette 4<sup>ème</sup> école pourrait accueillir 50 personnes.

L'hébergement se ferait au centre Vacancier de Carry Le Rouet. Bruno GUIGLIARELLI se propose pour prendre les contacts. Compte tenu du nombre croissant de demandes d'hébergement en chambre simple, Carole DUBOC propose de demander la réservation de dix chambres doubles et de trente chambres simples.

## 6. POINT SUR LE TGE RPE (RESEAU NATIONAL DE RPE INTERDISCIPLINAIRE – RENARD)

---

Didier GOURIER rappelle l'historique de la demande et en particulier le rapprochement avec le TGE de RMN haut champ demandé suite à l'examen par la Commission Nationale TGE/TGI en juin 2010. Des contacts ont été pris avec Dominique MASSIOT, directeur des Fédérations « RMN Solide Hauts Champs » (FR2950 CNRS) et TGE « RMN Très Hauts Champs » (FR3050 CNRS). La réunion de lancement du TGE RENARD a eu lieu début juillet 2010, sous la tutelle de l'Institut National de Chimie du CNRS. Actuellement, une demande de fédération de recherche est en cours (les statuts d'une telle fédération seront examinés au prochain Comité National de printemps). Le site web du réseau devrait être fonctionnel pour fin mars 2011 (<http://renard.univ-lille1.fr>), quelques corrections et améliorations du site étant encore à faire. Ce site comportera des liens avec les sites de l'ARPE et des autres associations européennes de RPE. Toute demande d'expériences devra être faite par ce biais en remplissant les formulaires disponibles en ligne. Didier GOURIER insiste sur leur importance en cette année de lancement (donc les remplir, même a posteriori). La sélection des demandes pour cette première année ne pourra pas être stricte. Il est important de faire ressortir le régime collaboratif par opposition aux prestations de service. Le budget pour 2011 du réseau n'est pas encore connu avec précision. Didier GOURIER est convaincu qu'il y aura de l'argent de fonctionnement, le soutien pour les demandes d'équipements ne devant intervenir qu'à partir de 2012. L'existence en parallèle des Equipex appelle à mener une réflexion sur l'articulation future entre le réseau TGE et les demandes Equipex. Dans ce cadre, il apparaît important de répondre aux demandes d'Equipex qui auront lieu dans les prochains mois (première vague en juillet 2011), en privilégiant une vision nationale. Il conviendra d'ici là de mener une réflexion sur les thématiques liées à ces différents équipements (actuels et demandés).

Geneviève BLONDIN souligne l'existence d'une certaine disparité dans les appareillages énumérés pour chacun des sites (majorité d'appareillages RPE bande X en ondes continues à certains endroits sans qu'apparaissent des spécificités particulières, ces appareils n'étant pas répertoriés alors qu'existent dans d'autres). Didier GOURIER acquiesce. Anabella IVANCICH donne



copie à Didier GOURIER de la demande du CEA Saclay d'intégrer le réseau en 2012 (la demande de budget pour l'année 2012 est en cours). Les appareillages énumérés regroupent ceux des sites de Saclay et d'Orsay. Didier GOURIER demande à ce qu'une personne responsable à Orsay le contacte pour cette demande.

Le fonctionnement du réseau RENARD reposera sur un Directeur, un Conseil Scientifique et un Comité de Pilotage. Le Conseil Scientifique est composé des différents responsables scientifiques sur site et a entre autres pour mission d'évaluer les différentes demandes. Le Comité de Pilotage détient avec le Directeur du réseau, le pouvoir décisionnel quant à l'évolution du réseau. La composition de ce Comité n'est pas encore définie. Il s'ensuit un débat sur une proposition raisonnable qui pourrait être adressée au CNRS. Ainsi le Conseil d'Administration de l'ARPE propose la composition suivante :

- Le Directeur Adjoint Scientifique du CNRS en charge des Grandes Infrastructures – Chimie (actuellement Christian ROLANDO) et/ou son assistante (Marie-Denise BRETON)
- Le Directeur du réseau (actuellement le porteur du projet, Didier GOURIER)
- Le Président de l'ARPE ou son représentant
- Des représentants des quatre instituts du CNRS impliqués dans le réseau (Physique, Ecologie et Environnement, Chimie et Sciences Biologiques,)
- Un représentant du TGE RMN Très Hauts Champs (par exemple son directeur, Dominique MASSIOT)
- Une ou deux personnes extérieures (Goefrey BODENHAUSEN du Laboratoire des Biomolécules – UMR 7203 – Paris, ...)

Didier GOURIER indique que certains instituts n'enverront probablement pas de représentants comme la Physique ou l'Ecologie et l'Environnement.

## 7. LES REUNIONS GIRSE/ARPE

---

Ce point permet d'évoquer les différentes réunions scientifiques susceptibles d'intéresser la communauté RPE.

- EUROMAR – 8<sup>th</sup> EF-EPR – 33<sup>rd</sup> FGMR 2011. 21-25 Août 2011, Frankfurt, Germany (Organisateur Thomas PRISNER). Site web : <http://www.euromar2011.org>
- SPIN 2011. 25-29 Septembre 2011, Marseille (Organisateur Paul TORDO).  
Comme évoqué au point 2 de ce compte-rendu, l'ARPE s'associe à ce congrès par l'attribution d'une subvention de 500 € (logo de l'ARPE sur les documents du congrès) et par une dotation de 500 € pour le prix du meilleur poster (Prix de l'ARPE).
- Congrès 2012 du GIRSE à Palerme. Possibilité d'associer l'ARPE à discuter avec Elio GIAMELLO, le nouveau président du GIRSE, pour élargir cette réunion à l'ARPE
- EF-EPR 2013, Marseille, Septembre 2013, proposition à défendre lors du prochain congrès de l'EF-EPR 2011 à Francfort.



- 2014 Joint meeting ARPE-GIRSE, éventuellement étendu à l'Espagne et au Portugal, en France (discussion à mener avec Elio GIAMELLO).

Le GIRSE tient ses réunions scientifiques tous les deux ans et a donc déjà programmé sa prochaine réunion en 2012. Il n'est donc pas possible pour l'ARPE de rendre la politesse au GIRSE avant 2014.

Aucune question diverse n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17<sup>h</sup>20.

Compte-rendu rédigé le vendredi 04 mars 2011

Geneviève BLONDIN  
Secrétaire de l'ARPE

Bruno GUIGLIARELLI  
Président de l'ARPE



ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA « JOURNÉE D'INITIATION A LA RPE ET A SES APPLICATIONS DANS LES DOMAINES BIOMEDICAL-SANTE, AGROALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENT » (LUNDI 21 MARS 2011)

---

- 9<sup>h</sup>30 Accueil des participants  
9<sup>h</sup>50 Ouverture de la journée  
10<sup>h</sup>00 *Bruno Guigliarelli (Bioénergétique et Ingénierie des Protéines – Marseille)*  
Magnétisme et radicaux dans le vivant : où sont-ils ?  
11<sup>h</sup>15 *Didier Gourier (Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris – Paris)*  
Magnétisme et radicaux dans le vivant : comment les observer ? Introduction à la RPE  
12<sup>h</sup>30 Déjeuner  
13<sup>h</sup>30 *Clotilde Policar (Laboratoire des Biomécules – Paris)*  
Métaux, enzymes et métabolisme  
14<sup>h</sup>45 *Béatrice Tuccio (Laboratoire de Chimie de Provence – Marseille)*  
Radicaux dans les domaines biomédical et agroalimentaire  
16<sup>h</sup>00 Pause  
16<sup>h</sup>30 *Yves-Michel Frapart (Laboratoire de Chimie et Biochimie, Pharmacologiques et Toxicologiques – Paris)*  
Vers l'imagerie RPE *in vivo*  
17<sup>h</sup>30 Clôture

ANNEXE 2 : PROGRAMME DE LA REUNION SCIENTIFIQUE DU MARDI 22 MARS 2011

---

- 10h00 Accueil des participants  
10h20 Ouverture par Bruno Guigliarelli, Président de l'ARPE  
10h30 *Bertrand Vileno (Institut de Chimie, Strasbourg)*  
From protein-protein interaction to oxidative stress: EPR studies  
11h10 *Bénédicte Burlat (Bioénergétique et Ingénierie des Protéines, Marseille)*  
La production de biohydrogène : activité et résistance d'une enzyme peu commune vue par RPE  
11h50 *Vincent Maurel (Laboratoire de Spectroscopies Magnétiques, Grenoble)*  
Utilisation de la nutation par RPE pulsée pour caractériser les systèmes de spin  $S > 1/2$  : exemple des polyarylamines dopées  
12h30 Déjeuner  
14h00 Remise du prix de thèse et conférence du lauréat  
14h30 Assemblée Générale Extraordinaire de l'ARPE  
Ordre du jour :



- Modifications des articles 9, 10 et 14 des statuts de l'association

15h00 Assemblée Générale Ordinaire de l'ARPE

Ordre du jour :

- bilan moral
- bilan financier
- renouvellement du conseil d'administration
- montant des cotisations
- la 4<sup>ème</sup> école
- futures actions
- le TGE RENARD du CNRS
- questions diverses

16h45 Conclusion

17h00 Réunion du Conseil d'Administration (élection du Bureau)

### ANNEXE 3 : MODIFICATION DES STATUTS

---

Ci-dessous la proposition de texte pour les articles 9, 10 et 14 (nouveau texte en rouge, texte déjà existant en noir). Les textes actuels sont reproduits plus loin.

#### Proposition

##### Article 9 : Conseil d'Administration

L'association est administrée par un **Conseil d'Administration dont les** membres élus par l'ensemble des membres actifs.

**Le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante :**

**1. Un Bureau de quatre membres comportant :**

- **Un Président**
- **Un Vice-Président**
- **Un Secrétaire**
- **Un Trésorier**

**2. Huit membres désignés comme membres ordinaires du Conseil d'Administration**

##### Article 10 : Election des membres du Conseil d'Administration

Pour l'élection des membres du **C**onseil, les votes émis sont acquis à la majorité relative des votants au scrutin uninominal à un tour. Les modalités sont proposées par le Conseil d'Administration et soumises au vote de l'assemblée générale.

N'importe quelle personne physique membre de l'association peut se présenter pour l'élection au **C**onseil d'Administration. Pour cela le candidat devra en faire la demande écrite auprès du **B**ureau.



Les huit membres ordinaires du Conseil sont élus pour 4 ans, renouvelables par moitié tous les deux ans. Ils sont rééligibles à chaque terme de leur mandat sans limite de durée.

Le Président et le Vice-Président sont élus pour 2 ans, renouvelable une fois.

Le Secrétaire et le Trésorier sont élus pour 4 ans, renouvelable.

Le Conseil d'Administration est renouvelé en fonction des postes à pourvoir que ce soit dû à des mandats arrivant à échéance ou par démission. En cas de démission, le Conseil peut valablement délibérer provisoirement si les membres restants représentent au moins 70% du Conseil. Le remplacement intervient lors de la prochaine assemblée générale. En cas de démission de plus de 30% des membres du Conseil, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée et une élection complète du Conseil d'Administration est organisée.

#### Article 14 : Rôle des membres du Bureau

- Président

Le Président convoque les assemblées générales et les réunions du Conseil d'Administration. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Il signe les procès verbaux des délibérations des Conseils d'Administration et des assemblées générales.

En cas d'absence, il est remplacé par le Vice-Président ou par tout autre membre spécialement délégué par le Conseil.

- Le Vice-Président

Le Vice-Président est chargé d'assister le Président dans ses fonctions et peut, sur délégation de celui-ci, le remplacer dans toutes ses missions.

- Secrétaire

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige et signe les procès verbaux des délibérations des Conseils d'Administration et des assemblées générales et en assure la transcription sur les registres.

Il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

Il peut délivrer toutes photocopies certifiées conformes.

- Trésorier

Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.

Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous le contrôle du président.

Il tient une comptabilité au jour le jour de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée générale qui statue sur la gestion.



### Textes actuels

#### Article 9 : Conseil d'Administration

L'association est administrée par un conseil composé de membres élus par l'ensemble des membres actifs, pour une période de trois années.

Pour l'élection des membres du conseil, les votes émis sont acquis à la majorité relative des votants au scrutin uninominal à un tour. Les modalités sont proposées par le Conseil d'Administration et soumises au vote de l'assemblée générale.

N'importe quelle personne physique membre de l'association peut se présenter pour l'élection au conseil d'administration. Pour cela le candidat devra en faire la demande écrite auprès du bureau.

Les membres sortants sont rééligibles à chaque terme de leur mandat sans limite de durée.

Le renouvellement du conseil d'administration se fait par tiers. Il est renouvelé en fonction des postes à pourvoir que ce soit dû à des mandats arrivant à échéance ou par démission.

En cas de démission, le conseil peut valablement délibérer provisoirement si les membres restants représentent au moins 70% du conseil. Le remplacement intervient lors de la prochaine assemblée générale. En cas de démission de plus de 30% des membres du conseil, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée et une élection complète du conseil d'administration est organisée.

#### Article 10 : Bureau

Le conseil élit parmi ses membres un bureau composé au moins de :

- un président
- un secrétaire
- un trésorier.

Le bureau est élu pour un an.

Les membres du bureau sont rééligibles sans limite fixée.

#### Article 14 : Rôle des membres du Bureau

- Président

Le Président convoque les assemblées générales et les réunions du Conseil d'Administration. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Il signe les procès verbaux des délibérations des Conseils d'Administration et des assemblées générales.

En cas d'absence, il est remplacé par tout autre membre spécialement délégué par le Conseil.

- Secrétaire

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.



Il rédige et signe les procès verbaux des délibérations des conseils d'administration et des assemblées générales et en assure la transcription sur les registres.

Il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

Il peut délivrer toutes photocopies certifiées conformes.

- Trésorier

Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.

Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous le contrôle du président.

Il tient une comptabilité au jour le jour de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée générale qui statue sur la gestion.